

INSCRIPTION au budget de 1956 de la SUBVENTION du FIDOM de 20.000.000 de F pour électrification des écarts

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 15 Décembre 1956

Mesdames,

Messieurs,

La Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer a versé au budget de 1956, la subvention de 20.000.000 de francs CFA allouée par le Comité Directeur du FIDOM dans sa séance du 7 Mars 1956 pour le financement de l'électrification des écarts de la Commune de St-Denis.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, l'inscription de cette subvention au budget de la Commune pour l'exercice 1956, savoir:

En recettes, au chapitre XIII .....	Subvention du FIDOM ..	20.000.000.
En dépenses, au chapitre XXIV .....	Electrification des écarts .....	20.000.000.

Le Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.

Vu et ~~approuvé~~ à l'approbation  
de Monsieur le Préfet  
St Denis, le 16 Mars 1957  
Le Secrétaire Général  
Le Chef de Division délégué  
Signé: F. J. Gavarini

Approuvé  
St Denis le 18 Mars 1957  
Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Signé: R. Petit